

VILLE DE DRANCY



FAMILLE

15 ans de cantine gratuite

L'engagement pris en 2007, pour garantir un repas équilibré à chaque enfant sans grever le pouvoir d'achat des familles, est toujours d'actualité, malgré les augmentations qui pèsent sur les finances municipales.

Publié le 13 octobre 2022

ACCÈS RAPIDES

POURQUOI LA GRATUITÉ ?

QUEL EST LE COÛT POUR LA VILLE ?

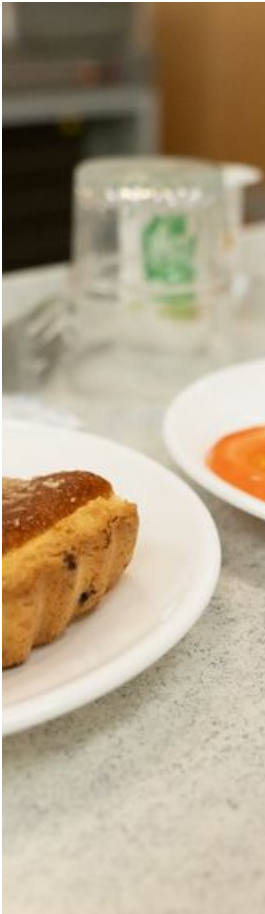
QUELLE ACTION EN MATERNELLE ?

Depuis le mois d'août, le sujet fait l'objet de débats acharnés dans toutes les municipalités : faut-il augmenter le tarif des cantines (et baisser la température des piscines) ? En septembre, l'inflation annuelle était de 9,75 % sur les seuls produits alimentaires, avec quelques records comme la hausse de 137 % de l'huile de tournesol ou celle sur les coquillettes de près de 30 %.

Dans ce contexte, l'augmentation des tarifs pourrait sembler légitime, afin de ne pas mettre en péril des finances communales déjà aux prises avec une inflation galopante qui touche tous les domaines et dont les causes sont multiples : guerre en Ukraine, faiblesse de l'euro, reprise de la consommation après la période de Covid, tensions avec la Chine, opportunisme de certaines entreprises qui augmentent leurs tarifs sans raison... Mais depuis quinze ans, la gratuité de la cantine en élémentaire est devenue un véritable totem de la vie drancéenne.







Un choix réaffirmé

Une dépense conséquente

Une des clauses liant la Ville au prestataire, la SOGERES, stipule que l'augmentation annuelle du coût du repas ne peut pas être supérieure à 2%. Néanmoins, vu la situation actuelle, il a été convenu qu'elle sera cette année de 4,43 %. Il est difficile de connaître dès aujourd'hui l'augmentation du coût global pour cette année scolaire, qui vient de débiter, puisque les deux précédentes ont été marquées par la Covid et les confinements. Mais tentons tout de même une approche en se basant à la fréquentation de la cantine en 2018 / 2019, dernière année pleine qui puisse servir de référence.

	EN ÉLÉMENTAIRE	EN MATERNELLE
NOMBRE DE REPAS SERVIS (2018/2019)	570 510	286 679
AUGMENTATION DU PRIX SEPTEMBRE 2022	+ 0,16 €	+ 0,14 €
SURCOÛT ESTIMÉ POUR LA VILLE	entre 91 000 et 100 000 €	environ 41 000 €

On comprend dès lors que la restauration scolaire est l'un des plus gros postes de dépenses de la Ville. **En 2018/2019, il représentait 2 793 111 euros pour les maternelles, élémentaires et centres de loisirs, sans compter le coût du personnel qui travaille chaque jour dans ces réfectoires.**

Alors oui, la gratuité semble presque naturelle pour de nombreux Drancéens qui économisent jusqu'à 80 euros par mois et par enfant scolarisé en élémentaire. Mais ce service rendu à la population est un immense effort, surtout en cette période.

Et les maternelles ?




Le tarif de la restauration scolaire en école maternelle a baissé à la rentrée 2021, soit tout juste un an après que le gouvernement a rendu la scolarité obligatoire à partir de 3 ans.

L'équipe municipale a alors réformé le calcul du quotient familial. Non revu depuis une bonne génération, il avait pour

conséquence le paiement du tarif le plus élevé par un nombre très important de familles. Pour y remédier, la Ville a décidé de diminuer de 25 % les recettes de la restauration scolaire en maternelle et de "lisser" cette baisse afin que les familles drancéennes soient mieux réparties entre toutes les tranches du quotient. Cela leur a permis de bénéficier d'une baisse allant de 17 à 71% pour les plus modestes. Près d'une famille sur deux se voit aujourd'hui appliquer le tarif le plus bas.

Cette décision a été votée pour une question de justice sociale, mais aussi pour que les enfants, dès leur entrée à l'école obligatoire, puissent bénéficier d'un repas équilibré pour un coût modique.



MAIRIE DE DRANCY
Place de l'Hôtel de ville - BP 76
93701 Drancy Cedex

HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Le samedi de 9h à 12h

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

[Personnaliser](#)